

**Renouvellement de la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et  
l'association Dessine-Moi Mon Répit**

Le 28 septembre 2023

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de signature au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et l'association Dessine-Moi Mon Répit.

**Considérant** la demande de renouvellement de mise à disposition de locaux émanant de l'association Dessine-Moi Mon Répit.

**DECIDONS,**

**Article 1 :** De signer la convention d'occupation à titre précaire avec l'association Dessine-Moi Mon Répit dont le siège social est situé au 12 rue Rossel - 94270 Le Kremlin-Bicêtre, pour la location de l'ensemble immobilier composé de trois bâtiments A, B et C, cadastre C124. Le bâtiment A est en retrait de la rue droite, élevé sur une cave, composé d'un RDC, de deux étages et d'un grenier, représentant une superficie totale de 87.36 m<sup>2</sup>. Le bâtiment B est un studio de 16,47m<sup>2</sup> donnant sur la cour. Le bâtiment C est une maison élevée sur cave d'une superficie de 110, 51 m<sup>2</sup> donnant sur la cour.

**Article 2 :** Le droit d'occupation est consenti du **05 septembre 2023 au 04 septembre 2024**.

**Article 3 :** Il est convenu que la présente convention donnera lieu au versement mensuel d'une indemnité d'occupation de 517 euros TTC pour les trois bâtiments A, B et C.

**Article 4 :** Le montant de la recette mensuelle sera encaissé sur les crédits inscrits au budget communal, nature 70878.

Le Maire



Jean-Luc LAURENT

*Jean-Luc Laurent*

Accusé de réception en préfecture  
094-219400439-20230928-2023-019-AU  
Date de télétransmission : 11/03/2024  
Date de réception préfecture : 11/03/2024